



Negligence de la part du papa !

Par **analyla**, le **22/02/2010** à **16:06**

Bonjour,

le papa de ma fille de 8 ans a tout simplement décidé que étant ds la galère il ne paie pas la PA ! un huissier pourra t il m'aider car le papa est au chômage depuis 4 ans et ne souhaite pas travailler !de plus, ma fille est rentrée hier de vacances chez lui et la, je me suis aperçu que les fermoirs de ces boucles d'oreille étaient rentrés ds ses lobes ! je l'ai amené au docteur: resultat, elle sera anesthésiée demain pour lui inciser les 2 lobes ! le pire, c'est que j'ai appris que le papa avait constaté un soucis mais n'a pas bouger le petit doigt ! c'est moi la responsable dit il : facile de se laver les mains !

je pense tres serieusement déposer plainte pour negligence !pouvez vous me donner des conseils, ca fait 4 ans que je n'ais que des soucis avec lui et que je dois malgres moi palier à son manque de responsabilité, d'argent, de temps bref, il abuse et moralement, je fatigue !
merci

Par **HUDEJU**, le **22/02/2010** à **16:29**

Bonjour

Le plus simple est de déposer plainte pour abandon de famille auprès de la gendarmerie ou la police dépendant de votre lieu de résidence .

Celui ci sera convoqué au tribunal correctionnel et peut importe qu'il ne travaille pas , il doit se débrouiller pour assurer cette pension alimentaire .

Dans un premier temps , rapprocher vous de la CAF qui se substituera au paiement de cette

pension . Prévenez bien le père de l'enfant que c'est un délit et entraîne de la prison ferme .

Bon courage